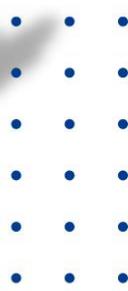




Fédération Française du Sport Adapté



Fédération Française du Sport Adapté
Hérault



CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA FUTSAL ADAPTÉ

DU 20 AU 22 JANVIER 2023

MONTPELLIER ET JACOU

Soutenu par



Sommaire

Mots d'accueil

Bienvenue à Jacou et Montpellier

Venir à Jacou et Montpellier

Comité d'organisation local

Programme prévisionnel

Informations générales

Précisions techniques

Fiche association

Fiche(s) engagement

Demande(s) de dérogation

Autorisation médicale

Fiche récapitulative

Plan d'accès

Liste des hébergements

Mots d'accueil



Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec un grand plaisir que le CDSA 34 vous accueille pour ce Championnat de France Para Futsal Adapté 2023. Nous souhaitons la bienvenue à tous les sportifs, éducateurs et accompagnateurs qui représenteront le meilleur niveau du para futsal adapté français !

Nous espérons que vous passerez un agréable week-end dans le sud, rempli de beaux moments sportifs mais aussi de partages et de convivialité.

Je remercie chaleureusement les communes de Jacou et Montpellier pour leur soutien ainsi que la Jacou Clapiers Football Association pour son engagement en faveur du Sport Adapté.

Comptez sur nos équipes pour vous préparer un week-end qui nous l'espérons vous laissera de beaux souvenirs !

Bienvenue dans l'Hérault et bonne compétition à tous !



Michael VIGAS
Président(e) du COL

Bienvenue à Jacou et Montpellier

Deux villes voisines sportives et engagées !

Montpellier

Située sur l'arc méditerranéen, entre Barcelone et Marseille, Montpellier est un territoire irrigué par des infrastructures efficaces (autoroutes A9 et A75, aéroport international, port du littoral, un des plus grands réseaux de tramway de France) et des projets ambitieux (doublement de l'A9, construction d'une gare TGV).

Montpellier c'est aussi une métropole audacieuse, innovante et reconnue pour ses capacités d'excellence dans les domaines du numérique, de la santé, de la culture contemporaine et du sport.



En 2022 la ville de Montpellier compte 2500 associations dont 445 sont des associations sportives. Parmi elles de nombreuses représente le haut niveau avec de nombreuses équipes dans l'élite française (rugby, handball, football, volley, basket, hockey sur glace...).



Jacou

Située à 6 km de Montpellier la ville de Jacou est une ville à taille humaine qui se développe entre tradition et modernité.

La ville de Jacou est riche des nombreuses associations (90) qui œuvrent au quotidien pour dynamiser la vie locale. Parmi elles de nombreuses disciplines sportives sont pratiquées dont le football à travers le Jacou Clapiers Football Association, premier clubs

héraultais avec près de 800 licenciés (jeunes, seniors, féminines et Sport Adapté)

Venir à Jacou et Montpellier



Gymnase Laurent Puigsegur

Rue Henri Moynier
34830 JACOU

Gymnase Mireille Bessières

175 rue Edouard Villalonga,
34000 MONTPELLIER

En voiture

- Depuis l'autoroute A9, suivre A709 puis sortie 28 vers Castelnaud le Lez/Mauguio/Vendargues/Hôpitaux-Facultés
- Continuer direction Vendargues nord/Castries (M65) puis direction Jacou.
- 3h de Lyon ; 2h de Marseille ; 2h40 de Toulouse

En train/TGV

- Gare Montpellier sud de France à 12 km
- Gare Montpellier St Roch à 14 km
- Gare de Nîmes à 50 km

En avion

- Aéroport Montpellier Méditerranée à 16 km
- Aéroport Nîmes Garon à 54 km



Comité d'organisation local

Président(e) du COL

Monsieur VIGAS Michael

Président du Comité Départemental de Sport Adapté de l'Hérault

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Patricia GUIRARD TOURRET
Secrétaire général	Cyril ANDRE
Commission Coordination / Logistique	Lucie NAVEL
Commission Sportive	Vincent PRIGENT Sylvain FIORENTINO
Commission Médicale	Michael VIGAS Lucie NAVEL
Commission Restauration	Adeline GARCIA Patricia GUIRARD TOURET
Commission Partenariats / Hébergement	Sylvain FIORENTINO
Commission Communication	Lucie NAVEL Vincent PRIGENT
Commission Animation / Bénévolat	Vincent PRIGENT Lucie NAVEL
Commission Développement Durable	Lucie NAVEL Yves OBIS

Cadre technique national para Futsal adapté	Hervé DEWEALE herve.dewaele@sportadapte.fr
Délégué technique fédéral du championnat [cf. courrier d'attribution du championnat]	Laurence JOUCLAS laurence.jouclas@sportadapte.fr
Référent championnat de la commission sportive nationale para futsal adapté	Stéphane LAVERGNE lavergne.st@orange.fr



COL France Para Futsal Adapté 2023
Comité Départemental Sport Adapté Hérault –
Lucie NAVEL

Maison Départementale des Sports
ZAC Pierres Vives, esp de l'Égalité
34086 MONTPELLIER

06.11.22.57.84 – cdsa34@sportadapte.fr

Programme prévisionnel

Vendredi 20 janvier 2023

14h00 - 18h00	Accueil des délégations [Gymnase Mireille Bessières, Montpellier]
18h00 - 19h00	Réunion des entraîneurs [Gymnase Mireille Bessières, Montpellier]
19h00 - 21h00	Repas [Zone commerciale Aube Rouge, Castelnau le Lez]
21h00 – 22h30	Cérémonie d'ouverture et matchs [Gymnase Mireille Bessières, Montpellier]

Samedi 21 janvier 2023

08h00 - 09h00	Ouverture des gymnases + Echauffement [Gymnase Laurent Puigségur, Jacou + Gymnase Mireille Bessières, Montpellier]
09h00 – 12h00	Matchs [Gymnase Laurent Puigségur, Jacou + Gymnase Mireille Bessières, Montpellier]
11h30 - 13h30	Repas [Salle Jacques Prévert, Jacou]
14h00 - 18h00	Matchs [Gymnase Laurent Puigségur, Jacou + Gymnase Mireille Bessières, Montpellier]
A partir de 19h	Repas de gala [SPORTBREAK, Baillargues]

Dimanche 22 janvier 2023

08h00 - 09h00	Ouverture des gymnases + Echauffement [Gymnase Laurent Puigségur, Jacou + Gymnase Mireille Bessières, Montpellier]
09h00 - 11h30	Matchs de phases finales [Gymnase Laurent Puigségur, Jacou + Gymnase Mireille Bessières, Montpellier]
A partir de 11h	Distribution des paniers repas [Gymnase Laurent Puigségur, Jacou]
11h30 - 13h00	Remise des récompenses et fin du championnat [Gymnase Laurent Puigségur, Jacou]

Merci de noter que ce programme est prévisionnel et est donc susceptible d'être modifié.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard **vendredi 23 décembre 2022.**

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

**Vendredi 20 janvier 2023 de 14h et 18h
Gymnase Mireille Bessières
Rue Edouard Villalonga, 34000 MONTPELLIER**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de para futsal adapté en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de **19h00 à 21h00 vendredi soir, de 11h30 à 13h30 samedi midi et de 19h à 21h30 samedi soir.** Ils auront lieu à/au :

Le repas du vendredi soir :

**Vendredi 20 janvier 2023 de 19h à 21h
Zone commerciale l'Aube Rouge
34170 CASTELNAU LE LEZ**

Le repas du samedi midi :

Samedi 21 janvier 2023 de 11h30 à 13h30
Salle Jacques Prévert
Allée Lucien Lambert, 34830 JACOU

La soirée de gala du samedi soir aura lieu :

Samedi 21 janvier 2023 à partir de 19h
SPORT BREAK
300 avenue de la Biste, 34670 BAILLARGUES

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

Dimanche 22 janvier 2023 à partir de 11h
Au Gymnase Laurent Puigségur
Rue Henri Moynier, 34830 JACOU

Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Développement Durable

Durant toute la manifestation, **aucune bouteille d'eau plastique** ne sera offerte ou vendue par le COL. Nous invitons tous les participants à se munir de leur gourde personnelle.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement **para futsal adapté** FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN **para futsal adapté**

Modalités d'inscription

Le championnat de France **para futsal adapté** relève du règlement **para futsal adapté** FFSA.

Peuvent participer au championnat de France para futsal adapté FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2022-2023 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription par équipe doit être validée par le président du comité départemental puis le président de la ligue régionale Sport Adapté de votre territoire.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.
Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir page 17 ou 18 du dossier).

Le référent championnat de France de la CSN **para futsal adapté** FFSA en charge de la partie informatique – Stéphane LAVERGNE (lavergne.st@orange.fr) doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 23 décembre 2022**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. **La personne qui inscrit les sportifs à la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.**

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **Vendredi 23 décembre 2022**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN **para futsal adapté** – **Stéphane LAVERGNE** – et le Cadre technique national de la discipline – **Hervé DEWEALE** – est programmée le :

Vendredi 20 janvier 2023 de 18h à 19h
Gymnase Mireille Bessières
Rue Edouard Villalonga, 34000 MONTPELLIER

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à **lavergne.st@orange.fr**.

Échauffement et compétition

Les temps d'échauffements seront encadrés par les éducateurs référents de chaque délégation. Des temps d'échauffements seront prévus samedi et dimanche de 8h à 9h avant le début des matchs pour toutes les équipes.

Équipements sportifs

Chaque délégation doit avoir deux jeux de maillots de couleurs différentes pour les 2 jours de compétition.

Chaque sportif doit avoir :

- protèges tibias (obligatoires)
- chaussures de futsal

Catégories d'âge

Catégories	Adulte 18 et plus	Moins de 21 ans	Moins de 18 ans
2022 - 2023	2004 et avant	2002 à 2004	2005-2006

Demande de sur-classement possible pour jouer en adulte pour **la catégorie moins de 18 ans**.

Le jeune qui demande le sur-classement doit présenter : Un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer, la mention « sur-classement autorisé pour la compétition en Para-football/futsal adapté ».



FICHE ASSOCIATION

À renvoyer au COL avant le **Vendredi 23 décembre**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

CDSA 34, Maison Dép des Sports, 66 esp de l'Égalité, 34086 Montpellier
06.11.22.57.84 – cdsa34@sportadapte.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (<u>obligatoire pour accès aux zones techniques</u>) :	
Tél. :	Mail :

PRESTATION	PRIX/PERS.	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	25€		...€
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	10€		...€
Repas du vendredi 20 janvier 2023 - Soir	15€		...€
Repas du samedi 21 janvier 2023 - Midi	10€		...€
Repas de gala du samedi 21 janvier 2023 - Soir	15€		...€
Panier repas du dimanche 22 janvier 2022 - Midi	10€		...€
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.			TOTAL ...€

Merci de prévenir l'organisation au moment de l'inscription en cas de contre-indications alimentaires particulières.

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **CO FOOT**.

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : euros

N° de chèque : de la banque :

Date

Signature



FICHE ENGAGEMENT ABC

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant le Vendredi 23 décembre 2022

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

**CDSA 34, Maison Dép des Sports, 66 esp de l'Égalité, 34086 Montpellier
06.11.22.57.84 – cdsa34@sportadapte.fr**

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (obligatoire pour être sur les terrains) :	Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Date et lieu qualification
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 17/18.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Para-football/futsal adapté.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT BCD

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant le Vendredi 23 décembre 2022

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

**CDSA 34, Maison Dép des Sports, 66 esp de l'Égalité, 34086 Montpellier
06.11.22.57.84 – cdsa34@sportadapte.fr**

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable délégation (obligatoire pour être sur les terrains) :		Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Date et lieu qualification
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 17 ou 18.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Para-football/futsal adapté.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transférera à la CSN de la discipline (Stéphane LAVERGNE).

Je soussigné(e) M./M^{me} **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M^{me} participe au championnat de France **para futsal adapté** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Demande de dérogation par équipe

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transfèrera à la CSN de la discipline à Stéphane LAVERGNE - lavergne.st@orange.fr

Je soussigné(e) M./M^{me} **représentant de l'association** demande dérogation pour que l'équipe participe au championnat de France **para futsal adapté** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Autre motif

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e) M./M^{me}

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para futsal adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le

Signature

Je soussigné(e) M./M^{me}

représentant légal de M./M^{me}, agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para futsal adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Lucie NAVEL – COL France para futsal adapté 2023
Maison Départementale des Sports, 66 esp de l'Égalité, 34086 MONTPELLIER
06.11.22.57.84 – cdsa34@sportadapte.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le Vendredi 23 décembre 2022 :

- La fiche association
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La/Les fiche(s) d'engagement **validée(s) par votre CDSA et votre ligue régionale**
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative ou dérogation validée par la CSN**
- La fiche d'autorisation médicale

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès

Lieux de compétitions	Adresse du COL
<p>Gymnase 1 : Gymnase Laurent Puigségur Rue Henri Moynier 34830 JACOU</p> <p>Gymnase 2 : Gymnase Mireille Beissière 175 rue Edouard Villalonga 34000 MONTPELLIER</p>	<p>CDSA 34 Maison Départementale des Sports 66 esplanade de l'Égalité 34086 MONTPELLIER</p>



Liste des hébergements

Nom et Coordonnées	Descriptif	Tarifs	Kilomètres de la compétition
Hôtel Ibis Budget Montpellier Millénaire 25 rue des Frères Lumière 34000 Montpellier	Chambres triples. Parking privé.	A partir de 50€/nuit	200 m (gymnase Bessières)
B&B Hôtel Montpellier Centre Le Millénaire 1211 rue de la Vieille Poste, 34000 Montpellier	Chambres doubles et triples. Parking sécurisé.	Entre 60€ et 70€/nuit	1 km (gymnase Bessières)
Hôtel Campanile Montpellier Est 1083 r. Henri Becquerel, 34000 Montpellier	Chambres doubles. Parking gratuit.	A partir de 60€/nuit	1 km (gymnase Bessières)
Appart'City Montpellier Millénaire 418 rue du Mas de Verchant, 34000 Montpellier	Studios et appartements Parking privé sécurisé	A partir de 61 €/nuit	2,1km (gymnase Bessières)
Heliotel Rond-point Agropolis, 34980 Montferrier sur Lez	Chambres 1 à 5 personnes et studio. Parking privé et sécurisé.	A partir de 72/nuit	5,4km (gymnase Puigségur)
IBIS Budget Montpellier Nord 58 Rue Georges Denizot, 34090 Montpellier	Chambres doubles et triples. Parking privé payant.	Entre 44€ et 50€/nuit	8km (gymnase Puigségur)
Hôtel Parc Euromédecine 2 rue du Caducée, 34090 Montpellier	Chambres doubles. Parking gratuit sécurisé.	A partir de 60€/nuit	8,7km (gymnase Puigségur)
Hôtel des Frênes 448 Rue de Puech Villa, 34090 Montpellier	Chambres doubles et triples. Parking gratuit.	Entre 57€ et 75€/nuit	9,9km (gymnase Puigségur)



Partenaires institutionnels

Soutenu par



Partenaire principal FFSA



Partenaires locaux

